

# DOUBLE TOP MEMOIRE 4

FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

---

PROSPECTUS SIMPLIFIE



**PROSPECTUS SIMPLIFIE****AVERTISSEMENT**

L'OPCVM DOUBLE TOP MÉMOIRE 4 est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de cet OPCVM que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la date d'échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant l'échéance de la formule, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue. Il pourra être différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

**PARTIE A STATUTAIRE****PRESENTATION SUCCINCTE**

Code ISIN	:	FR0010833491
Dénomination	:	DOUBLE TOP MÉMOIRE 4
Forme juridique	:	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	:	EdRIM Gestion
Délégataire de la gestion comptable	:	CACEIS FASTNET
Délégataire de la gestion administrative	:	EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
Date de création	:	23/12/2009
Compartiment	:	Non
Nourricier	:	Non
Durée d'existence prévue	:	99 ans
Durée de vie de la formule	:	Maximum 5 ans à compter du 04/01/2010
Dépositaire	:	LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
Commissaire aux comptes	:	SARL Cabinet SELLAM
Commercialisateur	:	EdRIM Solutions

**INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION*****Classification***

Fonds à formule

***Garantie***

Capital non garanti

## **OPCVM d'OPCVM**

Inférieur à 10% de l'actif net

### **Objectif de gestion**

L'objectif du FCP est de permettre au porteur de bénéficier d'une performance définie par une formule indexée à l'indice Eurostoxx 50 sur un horizon de placement maximum de cinq ans.

La Valeur Liquidative Initiale est la valeur liquidative atteinte par le FCP le 04/01/2010. Le Cours Initial de l'Indice est le cours de clôture de l'indice Eurostoxx 50 à cette même date.

### **Distribution des revenus annuels**

Chaque année, tant que la clause d'échéance anticipée n'est pas remplie, un revenu annuel de 7,55% de la Valeur Liquidative Initiale sera obtenu si l'indice de référence, l'Eurostoxx 50, ne baisse pas de plus de 20% par rapport à son Cours Initial.

Les revenus annuels qui ne seraient pas obtenus en raison d'une trop forte baisse de l'indice à une date de constatation seront mis en mémoire et détachés si, à une date de constatation ultérieure, l'indice revient au dessus de 80% de son Cours Initial.

### **Remboursement anticipé**

Chaque année, la formule peut faire l'objet d'une échéance anticipée : si l'indice de référence est supérieur ou égal à 110% de son Cours Initial à une date de constatation annuelle, la stratégie d'investissement indexée à l'indice Eurostoxx 50 est automatiquement interrompue et la Valeur Liquidative du FCP à la date d'échéance anticipée sera égale à la Valeur Liquidative Initiale.

Au terme des cinq ans, si la clause d'échéance anticipée n'a jamais été remplie et si l'indice de référence n'est pas en baisse de plus de 30%, la Valeur Liquidative Finale sera égale à la Valeur Liquidative Initiale.

Sinon, la Valeur Liquidative Finale sera diminuée de l'intégralité de la baisse de l'indice à l'échéance ; les porteurs subiront alors une perte en capital.

**L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que le capital investi sur ce support n'est pas garanti à l'échéance. Les distributions versées en cours de vie, ajoutées au montant versé à l'échéance peuvent ne pas suffire à rembourser le capital initialement investi. D'un point de vue économique, les distributions en cours de vie ne constituent pas un rendement basé sur l'investissement initial, mais sont assimilables à des remboursements anticipés partiels du capital.**

### **Economie du produit**

#### Economie de l'OPCVM

En contrepartie d'un risque de perte en capital et du renoncement de la perception des dividendes attachés aux titres composant l'Indice, le porteur peut bénéficier d'un revenu prédéfini à un horizon variable allant de un à cinq ans et non connu au départ de la stratégie. Par cet investissement, le porteur anticipe une baisse maximum de 30% des marchés actions de la zone euro, représentés par l'indice Eurostoxx 50.

## Avantages et inconvénients

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"><li>• Même si l'indice de référence clôture à une Date de Constatation en baisse par rapport à la Date de Référence Initiale, le FCP paiera un revenu annuel minimum de 7,55% si cette baisse n'excède pas 20%.</li><li>• La performance du FCP est fonction du comportement d'un indice actions lisible et diversifié, l'Eurostoxx 50, représentatif des principales entreprises de la zone euro.</li><li>• Si l'indice Eurostoxx 50 clôture à une des cinq Dates de Constatation annuelles au-dessus de 110% de son Cours Initial, le capital net investi (hors commissions de souscription) sera intégralement remboursé et le FCP paiera un revenu annuel minimum de 7,55% à cette date.</li><li>• Si la condition d'obtention d'un revenu annuel est remplie à l'une des Dates de Constatation, les revenus annuels qui n'auraient pas été payés précédemment seront également payés lors de ce même détachement.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le capital initialement investi (hors frais de souscription) n'est pas garanti. Si aucune des conditions énoncées dans l'objectif de gestion n'est remplie, le capital net investi sera diminué de la baisse constatée de l'indice Eurostoxx 50 durant les cinq ans.</li><li>• Le porteur peut ne pas profiter intégralement de la hausse de l'indice Eurostoxx 50. En effet, si les conditions de performance sont remplies, son revenu est limité à 37,75%, soit 7,55% de rendement actuariel.</li><li>• Le porteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement.</li><li>• L'indice Eurostoxx 50 étant calculé hors dividendes réinvestis, le porteur ne bénéficiera pas des dividendes attachés aux actions le composant.</li><li>• Les revenus annuels accumulés peuvent être assimilés à des remboursements partiels du capital.</li></ul>

### **Indicateur de référence**

La valeur de l'indice Eurostoxx 50 dividendes non réinvestis sert de référence pour le calcul de la performance finale du FCP.

L'indice Eurostoxx 50 est un indice de référence boursier basé sur un échantillon pondéré de 50 actions représentatives des marchés de la zone Euro. Les actions entrant dans la composition de l'indice sont sélectionnées pour leur capitalisation et leur liquidité. L'indice est calculé et publié par Stoxx Limited. La valeur de l'indice n'inclut pas les dividendes détachés par les actions qui composent l'indice.

Des exemples donnés à la rubrique « Scénarios de marché » expliquent quel peut être le comportement du FCP selon différents scénarios d'évolution de l'indice de référence.

### **Stratégie d'investissement et actifs utilisés**

Au cours de la période allant de la date de constitution du FCP au 04/01/2010 la valeur liquidative du FCP progressera selon un taux proche du marché monétaire.

Après le 04/01/2010, le FCP sera principalement investi en titres de créances acquis en direct ou par l'intermédiaire de pensions livrées dont la performance sera échangée contre celle de la formule par le biais d'un contrat d'échange de gré à gré. Le FCP peut investir dans des OPCVM français ou européens coordonnés monétaires libellés en euro. L'investissement global maximum en parts ou actions d'OPCVM est de 10% de l'actif net total du FCP.

### **Description de la formule**

La Valeur Liquidative Initiale est la valeur liquidative atteinte par le FCP le 04/01/2010 (la Date de Référence Initiale).

Le Cours Initial de l'Indice est le cours de clôture de l'indice Eurostoxx 50 du 04/01/2010.

Le FCP dispose de quatre Dates d'Echéance Anticipée, chacune associée à une Date de Constatation annuelle de l'Indice :

Date de Constatation	Date d'échéance Anticipée correspondante
05/01/2011	24/01/2011
04/01/2012	22/01/2012
04/01/2013	28/01/2013
06/01/2014	27/01/2014

### **Condition d'Echéance Anticipée**

La Condition d'Echéance Anticipée de la formule est que le cours de clôture de l'Indice à une Date de Constatation soit supérieur ou égal à 110% de son Cours Initial. Cette condition ne prend pas en compte l'évolution de l'Indice entre la Date de Référence initiale et la Date de Constatation respectant la condition.

Si cette Condition d'Echéance Anticipée est remplie à une date de Constatation annuelle, l'échéance de la stratégie d'investissement du fonds est avancée à la Date d'Echéance Anticipée correspondante et la valeur liquidative du fonds à cette Date d'Echéance Anticipée, après obtention du revenu annuel dû au titre de l'année échue, est égale à la Valeur Liquidative Initiale.

De plus, dans le cas où la Condition d'Echéance Anticipée de la formule est remplie à une Date de Constatation annuelle, le FCP est mis en dissolution sous réserve de l'accord de l'AMF. Entre la Date d'Echéance Anticipée et la date de dissolution du FCP, la valeur liquidative du FCP progressera selon un taux proche du marché monétaire.

### **Revenus annuels**

Chaque année pendant les cinq années de la formule, dans le cas où la Condition d'Echéance Anticipée n'a pas été précédemment activée, le FCP offre un revenu annuel, calculé sur la base de la Valeur Liquidative Initiale, égal à :

- 7,55% pour les années 1 à 5, si à la Date de Constatation annuelle correspondante l'Indice ne baisse pas de plus de 20% par rapport à son Cours Initial ;
- 0% sinon. Dans ce cas, le revenu annuel de la prochaine année pour laquelle le cours de clôture de l'Indice à la Date de Constatation correspondante est supérieur ou égal à 80% de son Cours Initial sera augmenté de 7,55%.

### **Valeur liquidative à l'échéance**

Si à aucune Date de Constatation annuelle la Condition d'Echéance Anticipée n'a été respectée, la Date d'Echéance de la formule est le 26/01/2015 et la Valeur Liquidative Finale du fonds à la date d'Echéance est égale à la Valeur Liquidative Initiale diminuée de :

- 0% si l'Indice, à la Date de Constatation Finale, le 06/01/2015 ne clôture pas en baisse de plus de 30% par rapport à son Cours Initial. ;

- la performance, négative dans ce cas, de l'Indice entre la Date de Référence Initiale et la Date de Constatation Finale si l'Indice est en baisse de plus de 30% par rapport à son Cours Initial. Dans ce cas, la Valeur Liquidative Finale est inférieure à la Valeur Liquidative Initiale.

**Avertissement** : En cas de dérèglement de marché ou en cas de fermeture du marché, les usages de place seront appliqués pour la détermination du niveau de l'Indice.

### **Anticipations de marché permettant de maximiser le résultat de la formule**

L'évolution de marché la plus favorable est une performance d'au moins 10% de l'Indice à la première Date de Constatation, donc un an après le démarrage de la stratégie.

### **Scénarios de marché**

Les trois exemples présentés ici sont fournis à titre indicatif afin d'illustrer le mécanisme de la formule. Ils ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du FCP.

Dans les scénarios de marché suivants, on définit a priori la performance de l'indice Eurostoxx 50 pendant la durée de vie de la formule.

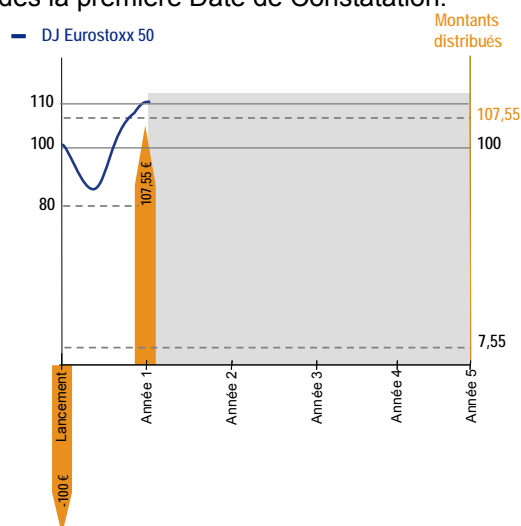
#### *Scénario N°1 Favorable*

Ce scénario correspond à une hausse de l'Indice dès la première Date de Constatation.

Dans ce scénario, dès la fin de la première année, l'Indice est constaté en hausse de plus de 10% par rapport à son Cours Initial. La Condition d'Echéance Anticipée est remplie et l'investisseur reçoit 100% de son capital net initialement investi, ainsi qu'un revenu annuel de 7,55%.

Un porteur qui aurait investi **100** euros (hors commission de souscription) à la constitution du FCP aurait récupéré 7,55 euros de revenu annuel à la fin de la première année et **100** euros à l'échéance anticipée de la stratégie. Le montant total décaissé aurait été de **100** euros, le montant total encaissé de **107,55** euros.

Le FCP a dans ce cas une performance annualisée de 7,55%.



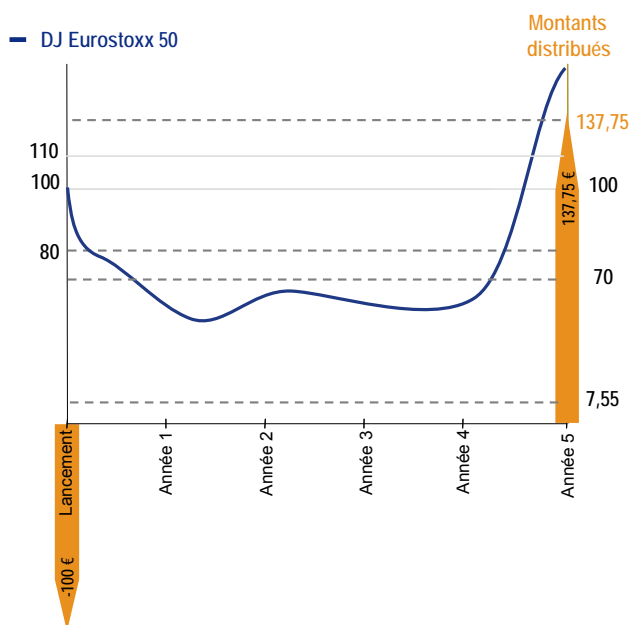
### Scénario N°2 Médian

Ce scénario correspond à une baisse de l'Indice suivie d'une hausse finale importante.

Dans ce scénario, l'Indice est en baisse de plus de 20% par rapport à son cours initial à chaque Date de Constatation ; un revenu annuel de 7,55% est mis en mémoire chaque année. A la Date de Constatation Finale, l'Indice est supérieur ou égal à 80% de son cours initial : l'effet mémoire est activé et le porteur reçoit un revenu annuel de  $5 \times 7,55\%$ , soit 37,75%. De plus, la condition d'échéance anticipée s'applique et l'investisseur reçoit 100% de son capital net initialement investi.

Un porteur qui aurait investi **100** euros (hors commission de souscription) à la constitution du FCP aurait récupéré **137,75** euros à l'échéance de la stratégie. Le montant total décaissé aurait été de **100** euros, le montant total encaissé de **137,75** euros.

Le FCP a dans ce cas une performance annualisée de **6,61%** ; le porteur ne bénéficie donc pas en totalité de la forte hausse de l'Indice entre la quatrième et la cinquième année.



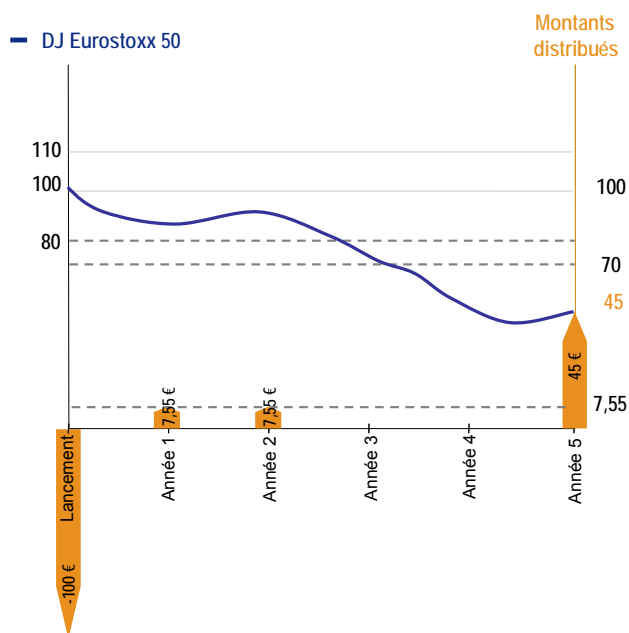
### Scénario N°3 Défavorable

Ce scénario correspond également à une baisse de l'Indice sur la durée d'investissement.

Dans ce scénario, lors des deux premières Dates de Constatation, l'Indice est au dessus de 80% de son niveau d'origine : un revenu annuel de 7,55% est obtenu chaque année. Par la suite, l'indice poursuit sa baisse et reste en-dessous de 80% de son niveau initial à chaque Date de Constatation. Aucun revenu annuel n'est obtenu aux troisième, quatrième et cinquième années, et la protection conditionnelle n'est pas activée à l'échéance : le porteur subit la chute de 55% (dans ce scénario) de l'indice.

Un porteur qui aurait investi **100** euros (hors commission de souscription) à la constitution du FCP aurait reçu **7,55** euros en première et deuxième année, et **45** euros en cinquième année. Le montant total décaissé aurait été de **100** euros, le montant total encaissé de **60,10** euros.

Le FCP a dans ce cas une performance annualisée de **-11,29%**.



### Indication du taux sans risque

Pour indication, le taux actuariel annuel de l'Emprunt d'État français zéro coupon dont l'échéance est la plus proche de la date d'échéance, à savoir l'OAT Principal échéance 25 avril 2015, était égal à 2,7% le 17 novembre 2009.

### **Simulations de performance sur base historique**

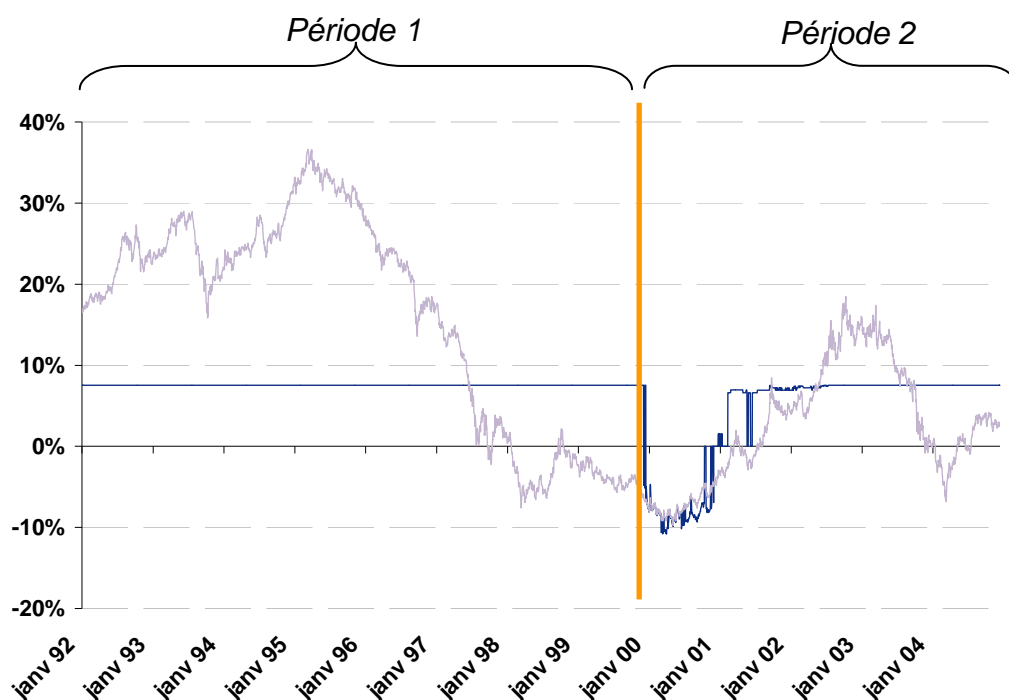
Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements fictifs qu'aurait eus le FCP s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement de la formule lors de différentes phases de marché ces dernières années. Il est toutefois rappelé que les évolutions passées ne préjugent pas de l'évolution future des marchés, de même que des performances du FCP.

Le graphique suivant présente les performances historiques calculées sur la base de cours de clôture quotidiens de l'indice Eurostoxx 50. Les rendements affichés dans le graphique sont présentés en fonction de la date constatation initiale de la formule et correspondent à une échéance (hors échéance anticipée) cinq ans plus tard.

**Les simulations ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne préjugent pas des performances futures.** Ces simulations ont été réalisées par la Société de Gestion à partir de sources tierces à la Société de Gestion. Elle ne saurait être responsable en cas d'erreur ou d'omission de la part de ses sources.

Le résultat de la formule est calculé par rapport aux performances de l'indice Eurostoxx 50 hors dividendes. A titre de comparaison, le graphique ci-dessous indique la performance actuarielle de l'indice Eurostoxx 50 dividendes réinvestis sur la même période d'investissement, en prenant en compte le cas échéant l'activation de la clause d'échéance par anticipation.

3378 simulations ont été réalisées, pour des formules démarrant entre le 31/12/1991 et le 10/12/2004.



Deux périodes peuvent être distinguées : une première période avant décembre 1999, une seconde après :

#### Période entre décembre 1991 et décembre 1999 :

Sur cette période, les performances annuelles de l'indice Eurostoxx 50 sont très importantes. Dans ce contexte, la performance du FCP est supérieure au taux sans risque mais reste fréquemment en-deçà de celle d'un investissement direct dans l'indice dividendes réinvestis, du fait de l'abandon des dividendes, et du plafonnement à 7,55% du rendement annualisé du fonds.

#### Depuis janvier 2000 :

Sur cette période recouvrant des changements de tendances marquées dans l'évolution de l'indice, la performance annualisée de l'indice Eurostoxx 50 dividendes réinvestis sur des horizons de placement de cinq ans est plus proche des taux sans risque, voire négative en début de période. En conséquence, les performances du fonds sont négatives en début de période, mais très majoritairement positives et souvent égales à 7,55%.

#### **Actifs utilisés**

Le FCP investira principalement dans des titres de créances acquis en direct ou par l'intermédiaire de pensions livrées dont la performance sera échangée, par le biais d'un contrat d'échange négocié de gré à gré, contre le résultat de la formule.

#### **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

#### Risque de perte en capital

Le capital n'est pas garanti. Le capital, hors commissions de souscription, ne sera intégralement restitué que si le cours de clôture de l'Indice de référence à l'une des Dates de Constatation annuelle est supérieur ou égal à 110% de son Cours Initial, ou si le cours de l'Indice à la Date de Constatation Finale ne clôture pas en baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial.

#### Risque lié à la formule

Le choix de la formule contraint le FCP à respecter précisément les dates de constatation et le choix de l'indice de référence. Le gérant ne peut pas prendre de décisions d'investissement autres que celles lui permettant d'atteindre l'objectif de gestion défini par la formule, quelles que soient les anticipations de marché.

Le FCP est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée de vie de la formule. Si le porteur est contraint de demander le rachat de ses parts avant la date d'échéance du FCP, le prix de sortie dépendra des conditions de marché de ce jour là, et est donc soumis à un risque de perte en capital non mesurable a priori.

#### Risque inflation

Le capital initialement investi n'est pas protégé contre l'inflation.

### Exposition aux marchés actions

Le FCP est exposé aux marchés actions. Comme pour tout investissement financier en actions, les investisseurs potentiels doivent être avertis que la valeur des actifs de l'OPCVM peut baisser fortement. La baisse du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

### Risque de taux

Les contrats d'échange conclus par le FCP l'exposent au risque de hausse des taux d'intérêt. Ces variations peuvent affecter la valeur des parts du FCP. En particulier, la valeur liquidative du FCP en cours de vie de la formule peut baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

La Valeur Liquidative Finale du FCP ne dépend que du résultat de la formule et n'est pas affectée par le risque de taux.

### Produits dérivés

Les risques inhérents à l'utilisation de contrats d'échange ou d'options incluent, sans pour autant s'y limiter, des risques de variation de prix des sous jacents des produits dérivés. La conclusion de contrats de produits dérivés de gré à gré expose le FCP à un risque de contrepartie potentiel qui se matérialiserait dans le cas où cette contrepartie ne pourrait pas honorer ses engagements au titre de ces instruments.

L'utilisation de produits dérivés peut donc entraîner pour l'OPCVM des risques de pertes spécifiques auxquels l'OPCVM n'aurait pas été exposé en l'absence de telles stratégies.

Les risques mentionnés dans cette rubrique sont explicités et détaillés dans la note détaillée.

### ***Garantie ou protection***

Le capital n'est pas garanti. Le Garant garantit uniquement la bonne application de la formule de performance du FCP telle que décrite ci-dessous.

- Garant

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08.

- Type de garantie

Indépendante, payable au fonds à première demande de la Société de Gestion.

La garantie ne pourra pas être mise en jeu à une autre date qu'à une Date d'Echéance Anticipée ou finale.

- Formule de performance

Date de Référence Initiale : 04/01/2010

Date de Constatation Finale : 06/01/2015

Date d'échéance : 26/01/2015

Valeur Liquidative Initiale : La valeur liquidative atteinte par le FCP le 04/01/2010.

Revenus annuels ( $C_i$ ) : Pour la première année :

- si à la Date d'observation 1,  $S_1 \geq 80\% \cdot S_0$ , alors  $C_1 = 7,55\%$

- sinon  $C_i = 0$

Pour  $i$  allant de 2 à 5, dans le cas où la Condition d'Echéance Anticipée n'a pas été activée à une Date de Constatation précédente :

- si à la Date d'observation  $i$ ,  $S_i \geq 80\% \cdot S_0$ , alors

$$C_i = i * 7,55\% - \sum_{k=1}^{i-1} C_k$$

- sinon  $C_i = 0$

avec

$S_0$  Cours de clôture de l'Indice à la Date de Référence Initiale

$S_i$  Cours de clôture de l'Indice à la Date de Constatation  $i$ .

Valeur Liquidative Finale (VL Finale) : Dans le cas où la Condition d'Echéance Anticipée n'a pas été activée à une Date de Constatation précédant la Date de Constatation 5 :

- Si l'Indice à la date de Constatation 5 est supérieur ou égal à 70% de  $S_0$  alors

$$VL \text{ Finale} = \text{Valeur Liquidative Initiale}$$

- Sinon,

$$VL \text{ Finale} = \frac{S_5}{S_0} \times \text{Valeur Liquidative Initiale}$$

Condition d'Echéance Anticipée : A chaque Date de Constatation  $i$  ( $i$  allant de 1 à 4), si  $S_i$  est supérieur ou égal à 110% de  $S_0$ , alors le FCP sera dissous par anticipation et sa valeur liquidative à la date de dissolution sera égale à la Valeur Liquidative Initiale.

Dates de Constatation :

N°	Date de Constatation Annuelle
1	05/01/2011
2	04/01/2012
3	04/01/2013
4	06/01/2014
5	06/01/2015

Indice : Eurostoxx 50 (code Bloomberg : SX5E Index)

**Avertissement** : Le FCP est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie à la Date d'Echéance, le 26/01/2015 ou à une Date d'Echéance Anticipée de la formule si la Condition d'Echéance Anticipée de la formule a été activée. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour là.

### ***Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type***

Tous souscripteurs.

La durée minimale de placement recommandée est de cinq ans à compter du 04/01/2010, afin de bénéficier de la formule à l'échéance.

Le profil de risque du FCP le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant obtenir une participation à la performance de l'indice Eurostoxx 50, sans toutefois bénéficier d'un investissement garanti à l'échéance de la formule.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP ou aux actions de la zone Euro.

## INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

### ***Frais et commissions***

#### Commissions de souscription et de rachat :

Définition générale : les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises à l'OPCVM reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux et barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	4% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	Néant

Les entités du groupe Edmond de Rothschild sont exonérées des commissions de souscription.

#### Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux et barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Valeur Liquidative Initiale x Nombre de parts	2 % TTC* maximum
Commission de surperformance	-	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le dépositaire : entre 0% et 50 % La Société de Gestion : entre 50% et 100%	-	Néant

\*TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

## **Régime fiscal**

### Fiscalité de l'OPCVM

Les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

### Eligibilité (PEA, DSK, etc.)

Aucune.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

### **Conditions de souscription et de rachat**

Valeur Liquidative Initiale : 100 €

Montant minimum initial de souscription : une part

Montant minimum des souscriptions ultérieures: 1 millième de part

### Conditions de souscription et de rachat

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées le lundi avant 10 heures (ou, si le lundi est un jour férié, le jour ouvré suivant avant 10 heures) auprès de LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées, en parts ou en millièmes de part, sur la base de la valeur liquidative datée du jour même et calculée le jour ouvré suivant.

### Adresse de l'organisme désigné pour recevoir en France les souscriptions et les rachats

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE  
47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 0  
Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

### **Date de clôture de l'exercice**

Le jour de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

### **Affectation des résultats**

Distribution des revenus. Le cas échéant, le FCP pourra payer des acomptes sur dividende.

***Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative***

Hebdomadaire, le lundi à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.). Dans ce cas la valeur liquidative est datée du jour ouvré suivant.

***Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative***

EdRIM Gestion

47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

site internet : [www.edrim.fr](http://www.edrim.fr)

e-mail : [edrim\\_information@lcf.fr](mailto:edrim_information@lcf.fr)

***Devise de libellé des parts ou actions***

Euro.

***Date de création***

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 15 décembre 2009. Il a été constitué le 23 décembre 2009.

**INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la Société de gestion :

EdRIM Gestion

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Le prospectus complet ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont à disposition auprès des commercialisateurs.

Date de publication du prospectus : 8 août 2011

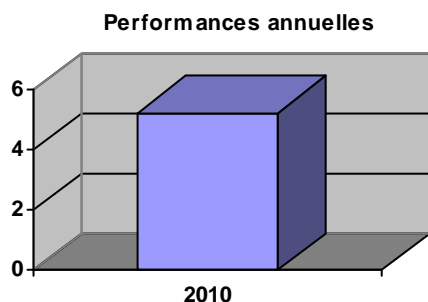
Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

## INFORMATIONS STATISTIQUES

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du FCP.

### PERFORMANCES DU FCP AU 31 DECEMBRE 2010 LA DEVISE DE COMPTABILITE DE LA PART EST L'EURO



*Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant)*

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	5,21%	-	-
Eurostoxx 50	-5,23%	-	-

#### AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

### PRESENTATION DES FRAIS ET INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,90%</b>	
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	-	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		-
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	-	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		-
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,90%</b>	

#### Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

**INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions

Sans objet au regard de la composition de l'actif du FCP.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

<b>Classes d'actifs</b>	<b>Transactions</b>
<b>Pensions livrées</b>	100%
<b>Titres de créances</b>	0%
<b>Obligations</b>	0%